



POUR UN ACCÈS ÉGAL AUX SERVICES AUDIOVISUELS ET DE TÉLÉPHONIE DANS LE GRAND GENÈVE

2^e RAPPORT D'AUTOSAISINE

Juin 2025

Le Forum d'agglomération du Grand Genève en bref...

Le Forum d'agglomération est l'instance de concertation de la société civile transfrontalière à l'échelle du Grand Genève. Acteur fort de la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la cohésion sociale, culturelle et géographique de ses territoires, il est à la fois :

- un espace de discussion et de dialogue pour la société civile
- un lieu de réflexion et de proposition sur la construction d'actions pour diverses politiques publiques
- un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants
- un organe de consultation des démarches de projet d'agglomération et de territoire

Le Forum d'agglomération est rattaché au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), l'instance politique du Grand Genève. Le GLCT saisit le Forum de questions ayant trait aux politiques publiques transfrontalières. De son côté, le Forum d'agglomération lui adresse des avis consultatifs, des propositions et des idées, en réponse à ces saisines ou de sa propre initiative.

Entré en fonction en septembre 2013, le Forum d'agglomération a été renouvelé une première fois en septembre 2017. Suite à un nouvel appel à candidatures lancé auprès des acteurs de la société civile transfrontalière, il a débuté en septembre 2021 sa 3^e mandature de quatre ans.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	4
2	TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE	5
2.1	TNT Saison 1	5
2.2	TNT Saison 2	5
2.3	Une confirmation de la demande	6
2.4	Recherche de fonds et solution	7
3	TÉLÉPHONIE : INÉGALITÉS TRANS-FRONTALIÈRES DES FRAIS D'ITINÉRANCE	8
3.1	Situation	8
3.2	Démarches entreprises	9
4	CONCLUSION	10
	ANNEXE I – AUTOSAISINE	11

1 INTRODUCTION

En mars 2019, le Forum d'agglomération se saisissait du sujet de l'inégalité d'accès aux services audiovisuels et de téléphonie pour les citoyens du Grand Genève en tant que facteur péjorant la cohésion sociale (Annexe I).

Il écrivait, suite à l'annonce par la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) de la cessation de la diffusion de ses programmes télévisuels par le biais du réseau numérique terrestre (TNT): « Cette décision unilatérale vient allonger la liste des décisions administratives qui divisent le territoire sous couvert de considérations économiques. Il est paradoxal de constater que parallèlement aux efforts gigantesques du projet d'agglomération pour construire des infrastructures de raccordement, certaines dispositions viennent détricoter d'autres acquis de la vie quotidienne. Si les frontières nationales instituent de fait des différences de régimes – économiques, fiscaux, sociaux, etc. – la majorité des habitants du Grand Genève appellent de leurs vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Aussi chaque retour en arrière amène un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement. Les régressions ont été nombreuses au cours des dernières années, citons pêle-mêle l'accès aux soins devenu très inégalitaire de part et d'autre de la frontière, l'accès à l'école genevoise interdit pour les Suisses résidant en France, les distorsions en matière d'assurance chômage, les disparités de classes tarifaires pour les transports en commun. »

2 TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

2.1 TNT Saison 1

Début 2019, l'annonce par la SSR de la cessation de la diffusion de ses programmes télévisuels par le biais de la TNT, une technologie jugée dépassée et trop coûteuse a immédiatement fait réagir le Forum d'agglomération. L'arrêt de la TNT allait priver d'accès à la télévision suisse une bonne partie des habitants du Grand Genève. Cette annonce a provoqué des milliers d'appels à la SSR dont près de la moitié provenaient de Suisse romande et de France, alors que la population francophone ne représente que 18% de la population suisse. Les appelants mettaient en avant leur intérêt pour le téléjournal, les magazines d'actualité, les documentaires ou encore la retransmission d'événements sportifs aux heures de grande écoute.

Extrêmement négative pour la cohésion de l'agglomération transfrontalière, la mesure allait porter un coup grave à sa communauté d'information, de culture et de connaissances, contrecarrant les efforts considérables déployés collectivement depuis plusieurs années pour consolider le Grand Genève. Le Forum d'agglomération s'est alors immédiatement saisi de la problématique (Annexe I), estimant que l'accès à des médias de qualité important en tant que facteur de cohésion sociale confortant le sentiment d'appartenance à une communauté. Ainsi que l'écrit Dominique Gerbaud: « Ce serait une erreur de croire que la cohésion sociale d'une nation, d'une ville ou d'un village est meilleure lorsqu'on tait les différences ou lorsqu'on empêche le débat. C'est tout le contraire. Plus des citoyens connaissent les enjeux, les programmes et leurs différences et plus ils votent en connaissance de cause et non à la tête du client. Plus ils sont informés de ce qu'il se passe autour d'eux et plus ils participent à la vie de la cité »¹.

En juin 2019, après avoir rencontré plusieurs acteurs de l'audiovisuel régional, le Forum d'agglomération exposait au GLCT Grand Genève les contours d'une possible solution de reprise de la TNT. Le GLCT chargeait alors Gabriel Doublet – élu délégué auprès du Forum – et Isabel Girault – présidente de la commission d'autosaisine – d'étudier la faisabilité technique et financière de cette option et de lui soumettre rapidement une proposition. En novembre 2019, il valida la solution proposée ainsi que son financement annuel à hauteur de Chf 95 000 durant trois ans². Après quelques mois d'interruption, la diffusion par TNT reprenait en juin 2020³. Une solution pérenne restait toutefois à trouver.

2.2 TNT Saison 2

En juin 2022, sans avoir entrepris la démarche à laquelle il s'était engagé lors de sa décision de soutien en novembre 2019 – à savoir, d'identifier un modèle économique pérenne tenant compte des habitudes et de la composition du public TV au-delà de la frontière suisse – le GLCT décida de ne pas reconduire sa participation financière au-delà de 2024, arguant qu'il n'a pas vocation à pallier l'initiative privée et qu'une telle prestation n'entre pas dans ses missions initiales⁴.

L'avenir de la diffusion des programmes de la télévision publique suisse dans le Grand Genève était-il définitivement compromis? Convaincu de l'importance de cette question pour la cohésion de

¹ Gerbaud Dominique, [La presse locale, facteur de cohésion sociale](#) In: Communication et langages, n°109, 3^e trimestre 1996. pp. 10-16.

² Cette somme comprenait la concession annuelle de l'OFCOM, l'utilisation de deux émetteurs, au Salève et à la Dôle, afin de couvrir l'ensemble de bassin transfrontalier, la location des espaces occupés par les opérateurs des deux émetteurs (Swiscom et TDF), la maintenance par le concessionnaire SWOX Telecom.

³ Voir le [Communiqué de presse](#) annonçant la reprise de la TNT en juin 2020; voir également le 1er rapport d'autosaisine du Forum d'agglomération du Grand Genève, septembre 2020, [La télévision numérique terrestre. Reprise de la diffusion des programmes de la télévision publique suisse dans le Grand Genève](#)

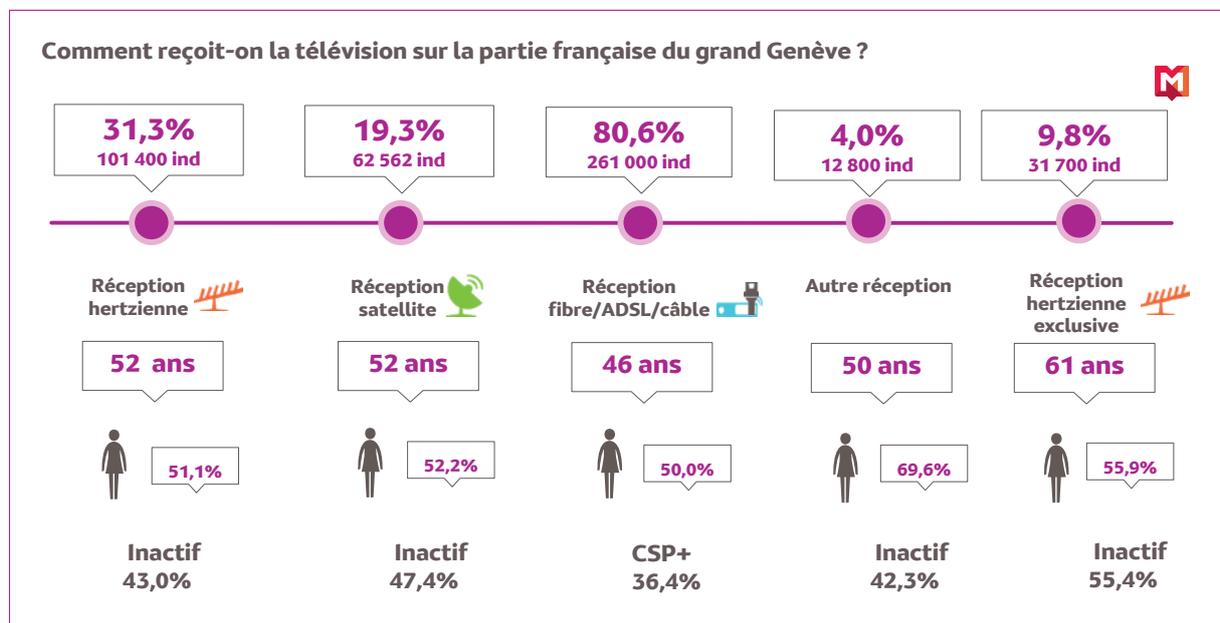
⁴ Relevé de décisions de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 23 juin 2022.

l'agglomération, le Forum d'agglomération décida de s'engager à nouveau pour tenter de maintenir durablement cette diffusion.

Mandatée par son Assemblée, une délégation du Bureau s'est mise en quête d'une nouvelle solution. Approché, le concessionnaire revoyait à la baisse le financement nécessaire, soit Chf 71 000 par an⁵. Par ailleurs, les opérateurs acceptaient de surseoir à la désinstallation des émetteurs. Toutefois, le fait que le GLCT n'ait pas procédé à l'étude d'audience prévue privait le Forum d'agglomération d'une évaluation pertinente des besoins et, partant, d'arguments solides et objectifs. Celui-ci résolut donc, en septembre 2023, de commander lui-même la réalisation d'une mesure d'audience.

2.3 Une confirmation de la demande

Portant sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus, équipée TV, sur le territoire français du Grand Genève, l'étude a été réalisée par enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif⁶ de la population des 117 communes du Genevois français⁷. En voici les principaux enseignements :



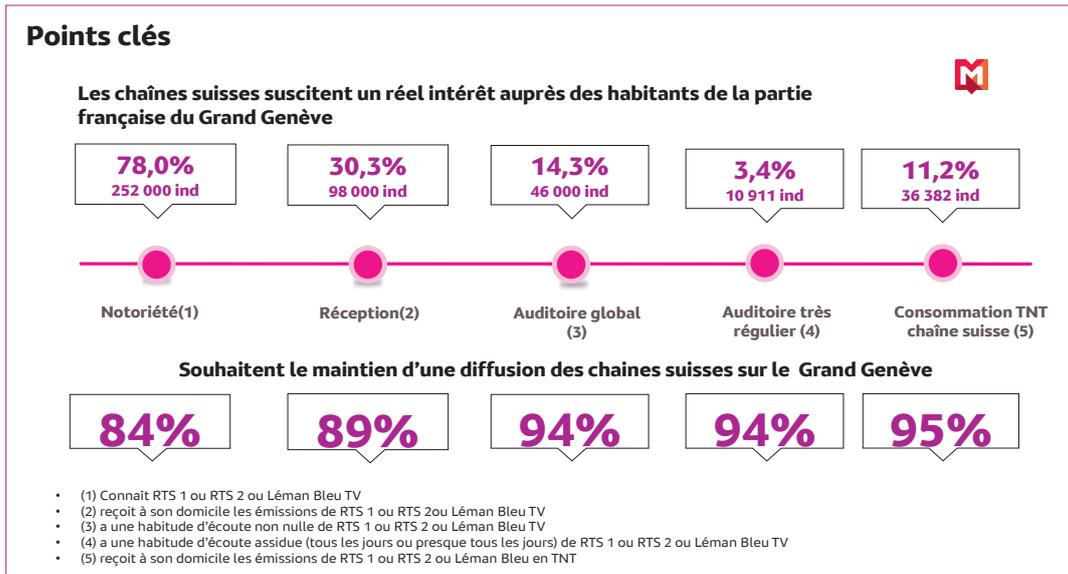
Mode de réception de la télévision dans la partie française du Grand Genève, Médiamétrie octobre 2023

En France, la réception par TNT est encore très répandue et 10 % de la population serait privée d'accès aux chaînes publiques suisses si elles n'étaient plus diffusées par ce biais.

⁵ Cette somme est inférieure au montant payé de 2020 à 2023, le matériel ayant été amorti durant cette période.

⁶ Genre, âge, profession et habitat

⁷ Médiamétrie, octobre 2023, Étude de notoriété, réception, usages et intérêt. Les chaînes suisses et leur accessibilité sur la partie française du Grand Genève.



Intérêt pour le maintien de la diffusion, Médiamétrie, octobre 2023

Les chaînes suisses RTS1, RTS2 et Léman bleu jouissent d'une forte notoriété auprès des téléspectateurs habitant la partie française du Grand Genève et 83 % des individus souhaitent qu'elles continuent à être diffusées dans leur région.

L'enquête a ainsi démontré l'existence d'un besoin et d'une demande pour le maintien d'un accès aux chaînes publiques suisses par le biais de la TNT. Puisque la population exprime fortement son souhait de pouvoir continuer à disposer de ces chaînes dans la région, il existe un réel potentiel de téléspectateurs sur la base des individus connaissant ces chaînes, via notamment un travail de communication renforcée et ciblée sur les conditions pour retrouver l'offre (atouts d'une large reprise, notamment en TNT, garantissant sa gratuité), mais également autour de la programmation et des contenus de ces chaînes.

2.4 Recherche de fonds et solution

Fort de ces données factuelles, le Forum d'agglomération a approché une nouvelle fois les partenaires du Grand Genève à la recherche des financements nécessaires. À l'automne 2023, le Pôle métropolitain du Genevois français annonça alors sa décision d'allouer € 20 000 au financement de la TNT en 2024. La récolte en est malheureusement restée là pour ce qui est des partenaires du Grand Genève⁸.

Refusant de s'avouer vaincu, le Forum d'agglomération a alors ciblé plus d'une vingtaine d'entreprises et organisations, privées et publiques, susceptibles de se sentir concernées par la thématique⁹. Les réponses à ses courriers, courriels et appels téléphoniques réalisés entre janvier et juin 2024¹⁰ sont allées du désintérêt à la reconnaissance d'un besoin, sans jamais déboucher sur le résultat espéré. Il a décroché trois entretiens mais sans plus de succès.

Finalement, la solution est venue du côté où on ne l'attendait pas. Le concessionnaire, régulièrement tenu informé des démarches du Forum d'agglomération, a entrepris ses propres démarches. Il est ainsi parvenu à compléter son budget 2024 afin de couvrir la rediffusion des chaînes suisses par la TNT. Début 2025, il annonçait que le financement était assuré pour une nouvelle année.

⁸ Un nouveau courrier au président du GLCT du 19 décembre 2023 est demeuré sans réponse.

⁹ Employant des personnes frontalières ou ayant des intérêts économiques liés.

¹⁰ 25 lettres/courriels, 30 téléphones, 3 entretiens, 3 absences de réponses

3 TÉLÉPHONIE : INÉGALITÉS TRANS-FRONTALIÈRES DES FRAIS D'ITINÉRANCE

L'autosaisine de 2019 portait également sur l'inégalité d'accès aux services de téléphonie et en particulier sur la question des frais facturés pour usage du téléphone portable à l'étranger.

3.1 Situation

Les plus anciens se souviendront du préfixe 023 qui incluait la France voisine dans le périmètre de la tarification de proximité avec Genève. Aujourd'hui, à l'heure de l'hyper-communication, ce sont des frais d'itinérance inadmissibles qui grèvent les liaisons transfrontalières alors même que Bruxelles les a abolis au sein de l'Union européenne¹¹. Comme pour la TSR, ce sont les opérateurs qui imposent leurs conditions sans que les autorités administratives n'interviennent. On constate d'ailleurs chaque jour que la frontière est pour eux l'occasion de se livrer une guerre de puissance de couverture de leurs réseaux, les usagers faisant les frais de connexions automatiques captées périodiquement par l'un ou par l'autre, assorties de frais de roaming. Ces pratiques grèvent les simples citoyens comme les entreprises, constituant pour ces dernières un frein supplémentaire au développement des activités transfrontalières.

Les opérateurs proposent des formules d'abonnement dans lesquelles les frais d'itinérance « disparaissent », fondus dans un montant forfaitaire mensuel. Ce n'est bien sûr par le cas pour les usagers recourant à des forfaits limités. Quant aux frais eux-mêmes, ils varient d'un opérateur à l'autre, tout comme d'un pays à l'autre. Les opérateurs suisses fixent leurs propres tarifs : Swisscom, Sunrise et Salt collaborent avec les opérateurs étrangers pour définir des accords tarifaires souvent coûteux. Contrairement aux pays de l'UE où des plafonds stricts s'appliquent, les tarifs pour la Suisse restent entièrement libres¹². Ainsi, les frais d'itinérance en Suisse varient selon les opérateurs, mais les tarifs sont souvent élevés :

appels émis vers la France ou d'autres pays	entre 1,50 € et 2,50 € par minute
appels reçus	entre 1 € et 1,80 € par minute
sms envoyés	entre 0,20 € et 0,50 € par message
données mobiles	entre 5 € et 15 € par Mo

¹¹ Les frais d'itinérance ont été supprimés entre les pays de l'Union européenne et ceux de l'EEE en juin 2017, selon le principe *Roam Like At Home*.

¹² Article de Delphine Lacour, site Saily, 17 décembre 2024, [Roaming en Suisse: comment ça fonctionne, quelles sont les alternatives?](#)

Sans une option d'itinérance dédiée, même une utilisation modérée peut entraîner des frais astronomiques. Le gouvernement français avertit : «Concernant la Suisse, il n'y a, a priori, aucun projet d'adaptation du roaming à ce pays. Si vous êtes frontalier suisse, vérifiez votre abonnement et demandez à votre opérateur si d'éventuels changements concernant la Suisse pourraient avoir lieu»¹³.

3.2 Démarches entreprises

Ses forces de travail demeurant limitées, le Forum d'agglomération a accordé la priorité au sauvetage de la diffusion TNT. Les démarches engagées au sujet de la téléphonie se sont rapidement heurtées à un jeu de ping-pong entre l'OFCOM et les opérateurs téléphoniques suisses. Les tentatives de rencontrer ces derniers n'ont quant à elles pas abouti : il s'est avéré impossible, sans y consacrer beaucoup plus de temps et d'efforts, d'identifier puis de mobiliser les bons interlocuteurs auprès de ces entreprises. Il faut bien relever que l'impressionnant chiffre d'affaires généré par les frais d'itinérance¹⁴ n'incite probablement pas les opérateurs au dialogue!

Lors du Rendez-vous des régions frontalières suisses organisé le 23 octobre 2023 par la Regio Basiliensis à l'occasion de son 60^e anniversaire¹⁵ a donné aux représentants du Forum d'agglomération l'opportunité de rencontrer des représentants de plusieurs régions concernées par cette même problématique. Ils se sont dits intéressés à mener une action conjointe auprès des opérateurs téléphoniques suisses. À suivre donc!

¹³ Bercy Infos, 19 juillet 2024, [Téléphonie mobile: quels frais à l'étranger?](#)

¹⁴ Voir le [dossier sur le roaming](#) du site de l'OFCOM.

¹⁵ <https://www.regbas.ch/fr/info/60-ans-regio-basiliensis/>

4 CONCLUSION

Convaincu de l'importance de l'accès à des médias communs, le Forum d'agglomération du Grand Genève s'est montré tenace au sujet du maintien de la diffusion par TNT des chaînes de télévision suisse.

L'exercice de recherche de fonds était une première pour lui dont il faut certainement tirer les leçons. Les difficultés pour déterminer les bons interlocuteurs puis arriver jusqu'à eux fait rapidement s'allonger le temps et l'énergie à consacrer au démarchage. Ensuite, l'absence d'existence juridique propre rend la conclusion d'accords avec de potentiels partenaires institutionnels compliqué, tout comme l'absence d'autonomie financière qui ne lui permet pas de lever directement des fonds¹⁶. En bref, le Forum d'agglomération n'est clairement pas outillé pour cette tâche.

Malgré l'énergie et la créativité de la délégation du Bureau missionnée pour cette autosaisine, malgré toute la bonne volonté et l'engagement du Forum d'agglomération, ce dernier a atteint là une limite du point de vue de sa structure juridique et administrative, et de la nature bénévole du travail tant de ses membres que de son Bureau.

Regrettant que ces sujets liés à la cohésion du Grand Genève demeurent si peu pris en compte par les instances politiques transfrontalières, GLCT comme CRFG, le Forum d'agglomération estime être allé au bout de ce qu'il pouvait envisager d'entreprendre en matière de diffusion TNT. Pour ce qui est de la téléphonie, il se propose de poursuivre durant sa 4^e mandature les contacts établis avec les autres régions transfrontalières suisses vers une possible action commune.

¹⁶ Pour la contribution financière du Pôle métropolitain du Genevois français, la solution trouvée a été l'établissement d'une convention entre le Pôle et le concessionnaire.

ANNEXE I – AUTOSAISINE

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



GLCT GRAND GENEVE AUTOSAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION

N° : 2A03

Date : 26 mars 2019

Proposée par : le Bureau du Forum

La thématique abordée

Inégalité d'accès aux services audiovisuels et de téléphonie pour les citoyens du Grand Genève en tant que facteur péjorant la cohésion sociale

Objet de l'autosaisine

Le 3 juin 2019 la Télévision Suisse Romande (TSR) cessera d'émettre par Télévision Numérique Terrestre (TNT), une technologie jugée trop coûteuse par la société suisse de radiodiffusion (SSR), livrant la diffusion des programmes du service public audiovisuel aux câblo-opérateurs. Les zones frontalières seront les grandes perdantes de cette mutation puisqu'elles ne pourront plus capter les chaînes publiques helvétiques. Sauf exception offerte aux seuls résidents suisses à l'étranger : ils pourront obtenir une carte qui décrypte le signal de la SSR à raison d'un abonnement de 120 CHF/an et l'installation d'une parabole. Ce qui ne sera pas le cas des citoyens français puisque, selon la presse, l'élargissement de cette exception serait trop coûteux pour la SSR.

Cette décision unilatérale vient allonger la liste des décisions administratives qui divisent le territoire sous couvert de considérations économiques. Il est paradoxal de constater que parallèlement aux efforts gigantesques du projet d'agglomération pour construire des infrastructures de raccordement, certaines dispositions viennent détricoter d'autres acquis de la vie quotidienne. Si les frontières nationales instituent de fait des différences de régimes – économiques, fiscaux, sociaux, etc. – la majorité des habitants du Grand Genève appellent de leur vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Aussi chaque retour en arrière amène un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement. Les régressions ont été nombreuses au cours des dernières années, citons pêle-mêle l'accès aux soins devenu très inégalitaire de part et d'autre de la frontière, l'accès à l'école genevoise interdit pour les Suisses résidant en France, les distorsions en matière d'assurance chômage, les disparités de classes tarifaires pour les transports en commun.

En termes de liaisons téléphoniques les plus anciens se souviendront du préfixe 023 qui incluait la France voisine dans le périmètre de la tarification de proximité avec Genève. Aujourd'hui, à l'heure de l'hypercommunication, ce sont des frais d'itinérance inadmissibles qui grèvent les liaisons transfrontalières alors même que Bruxelles les a abolis au sein de l'Union européenne. Comme pour la TSR, ce sont les opérateurs qui imposent leurs conditions sans que les autorités administratives n'interviennent. On constate d'ailleurs chaque jour que la frontière est pour eux l'occasion de se livrer une guerre de puissance de couverture de leurs réseaux, les usagers faisant



les frais de connexions automatiques captées périodiquement par l'un ou par l'autre, assorties de frais de *roaming*. Ces pratiques grèvent les simples citoyens comme les entreprises, constituant pour ces dernières un frein supplémentaire au développement des activités transfrontalières.

Les axes de questionnement

Comment peser sur les opérateurs pour que le territoire du Grand Genève soit reconnu comme une entité dans laquelle les citoyens doivent obtenir une égalité de traitement ?

Peut-on imaginer une boucle numérique Grand Genève qui offre aux citoyens de ce territoire les mêmes avantages technologiques et un accès facilité aux télécommunications ?

Les attendus

Faire un état des lieux de la question des opérateurs de radio diffusion et de téléphonie mobile : opérateurs présents, distorsions d'accès et de tarifications.

Ouvrir des pistes de propositions pour améliorer la situation (communication publique, sensibilisation des décideurs, identification de relais).

Le délai de traitement envisagé

Dans l'optique de tenter d'agir sur la problématique liée à la fin de la diffusion de la TNT, cet aspect sera traité avant juin 2019. Un rapport final sera présenté au GLCT fin 2019.

L'organisation de la réflexion

Une commission de travail sera mise sur pied rapidement et bénéficiera d'un soutien organisationnel et pour d'éventuelles recherches de personnes ressources ou documents. Si des actions de communication étaient envisagées, la commission pourrait compter sur l'expertise du chargé de communication du GLCT.

Genève, 22 mars 2019

Le Bureau du Forum

IMPRESSUM

Édition: Julliard & Garcia Associés

Graphisme: Créateur & Imprimeur d'émotions

CRÉDITS PHOTOS

Image de couverture: Gilles Bertrand, juin 2020



